

Mulhouse, le 31 janvier 2003

Service Prévention

Nos Réf. :

JMK/MULH-RHIN/PVT/03/

Affaire suivie par :

Major J.-M. KUHNER

☎ : 03-89-60-69-10



Le Directeur Départemental,

à

DDE MULHOUSE

I – OBJET : RAPPORT TECHNIQUE DU S.D.I.S.

REFERENCES DU DOSSIER	:	PC 224 02 S0171
RECU AU S.D.I.S. LE	:	24/12/2002
REQUERANT	:	Monsieur Guy SCHULTZ
CODE ERP	:	E22401504-000- 3
ETABLISSEMENT	:	UHA - SIEGE EUROPEAN PHYSICAL SOCIETY
ADRESSE	:	4 rue des Frères Lumières
COMMUNE	:	MULHOUSE - 68100
DESTINATION, ACTIVITE	:	Bureaux – salle de conférence
CLASSEMENT	:	Petit établissement (PE) de 5 ^{ème} Catégorie avec activité(s) de type(s) LN – 96 personnes

II – TRAVAUX PROJETES

Construction du siège de l'European Physical Society à Mulhouse.

III – DESCRIPTION SOMMAIRE DU BATIMENT

Le bâtiment, implanté sur 2 niveaux, comprend :

Etage :

- 5 bureaux
- Local dépôt de 3.26 m²
- Local photocopieur

Rez-de-chaussée :

- Salle de conférence de 91.82 m² comprenant 81 sièges
- 4 bureaux
- Salle de documentation et réunion de 23.45 m²
- Local poubelles – local TGBT – local ménage

- Local serveur / autocommutateur
- Espaces cafétéria < 20 KW et expositions temporaires
- Espace circulation - dépôt
- Sanitaires

Seule la salle de conférence est accessible au public.

IV – HISTORIQUE

24/12/2002 Construction neuve (type LN – 96 personnes)

V – EFFECTIFS

Niveaux Locaux	Surface m ²	Densité occupation	Effectifs	Cumul
Rez-de-chaussée	91.82 m ²	81 sièges	81 pers.	
Salle de conférence				
Personnel		déclaration	15 pers.	
TOTAL				96 pers.

VI – CLASSEMENT

Cet établissement est soumis aux règles du Code de la Construction et de l'Habitation (art.R123-1 à R123-55).

Ainsi qu'aux textes suivants :

Arrêté du 25 Juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (articles GN).

Arrêté du 22 Juin 1990 portant approbation des dispositions particulières aux établissements de 5ème catégorie.

Il se classe en Type(s) PE de 5^{ème} Catégorie avec activité(s) de type(s) LN : 96 personnes.

VII – CALCUL DES DEGAGEMENTS

Niveau - Local	Effectifs	Cumul	Dégagements exigés	Dégagements réalisés
Salle de conférence complète	81 pers.		1 S – 2 U.P. + 1 S. acc.	1 S – 6 U.P. + 2 S. acc.
Salle de conférence divisée en 2 : -partie 49 m ² -partie 33 m ²	< 50 pers. < 50 pers.		1 S – 1 U.P. + 1 S. acc. 1 S – 1 U.P. + 1 S. acc.	1 S – 3 U.P. + 1 S. acc. 1 S – 3 U.P. + 1 S. acc.
Rez-de-chaussée		96 pers.	2 S - 2 U.P.	2 S - 1 U.P. + 1 S – 3 U.P.

VIII – REMARQUES :

Les dispositions énumérées dans la notice de sécurité jointe au dossier devront être respectées. Pour être conforme, ce projet doit respecter les prescriptions ci-dessous :

- 1) Isoler le dépôt dans la salle de conférence, conformément aux dispositions de l'article PE 9.

IX – CONCLUSION :

Aucune remarque particulière

NOTA : *Le dossier est conservé au Service Prévention.*

Pour le Directeur Départemental,
Le Chef du Groupement,



Lieutenant-colonel Francis GOEPFERT